



FERMETURE D'ABATTOIRS

L'abattoir AIM Antrain, situé à Val-Couesnon en Ille-et Vilaine, a mis fin à ses opérations d'abattage de bovins en novembre 2023. La préfecture a annoncé cette décision en raison de "dysfonctionnements en matière d'hygiène et de protection animale".

Fondée en 1956, l'entreprise a déposé le bilan en 2015 avant d'être reprise par Montfort Viandes avec 70 des 179 salariés. En 2018, le groupe belge Sopraco a repris l'abattoir.

Aujourd'hui, nous nous trouvons avec des salariés de l'abattoir sans emploi et six techniciens du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) qui devront être reclassés. L'Élan Commun veillera à ce que le reclassement de ces collègues se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Malgré l'accompagnement des services de l'État, les dysfonctionnements au sein de l'établissement sont devenus de plus en plus fréquents au fil du temps en raison de l'absence d'investissements structurels. Pourtant, grâce aux 800 000€ de subventions versées dans le cadre du plan France Relance, l'industriel aurait pu effectuer les travaux de modernisation nécessaires, mais ceux-ci n'ont pas été réalisés. Quid de cette somme ?

Après la crise dans le secteur de l'élevage, l'industrie agro-alimentaire fait face à son propre défi avec la perspective de fermetures menaçant 40 établissements sur un total de 230 en France. Dans les trois prochaines années, ce chiffre pourrait augmenter pour atteindre environ soixante fermetures. « La conjoncture est particulièrement inquiétante pour la pérennité des abattoirs les plus fragiles », dit le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Les éleveurs concernés par ces fermetures sur le territoire seront dans l'impossibilité de faire abattre leurs animaux en garantissant des durées de transport acceptables, gage de bien-être animal. L'allongement de ces déplacements aura également des conséquences négatives en termes d'émissions de CO2.

Nous pouvons constater l'échec de la politique agricole menée par ce gouvernement, avec notamment le lancement en juillet 2021 d'un « plan abattoirs » de 115 millions d'euros avec trois volets : renforcer les contrôles, et le cas échéant les sanctions, accompagner et investir massivement dans les abattoirs (notamment les conditions de travail des personnels).

Une nouvelle fois, l'Élan Commun plaide en faveur d'un moratoire et souligne la nécessité pressante de revoir fondamentalement notre approche de l'agriculture. Nous soutenons le maintien et le développement des abattoirs de proximité sur les territoires, des outils nécessaires pour la dynamique de l'emploi dans les zones rurales, pour un abattage digne des animaux et le bien-être animal en cohérence avec l'élevage paysan que nous défendons et le défi du renouvellement des générations d'éleveuses et éleveurs partant massivement en retraite auquel la loi d'Avenir Agricole est censée répondre.

